



**Recommandation 32 (1949)**

## **Liaison avec l'UNESCO**

Assemblée parlementaire

(Doc. 101, 3e partie, dernier alinéa)

L'Assemblée constate que ces diverses tâches culturelles sont connexes, dans leur ensemble, à celles qui incombent à l'UNESCO sur le plan européen. Elle exprime donc le vœu qu'une liaison efficace soit établie avec cette organisation.

